



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Centralisation des activités d'Air France à Roissy-CDG au détriment d'Orly

Question écrite n° 16201

Texte de la question

M. Jérôme Guedj appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les conséquences de la centralisation prévue des activités d'Air France à Roissy-Charles-de-Gaulle, au détriment de Paris-Orly. Cette décision n'affectera pas seulement les employés d'Orly, qui se verront contraints d'augmenter leur temps de trajet quotidien de près de quatre heures, mais entraînera également des répercussions significatives sur l'ensemble de l'écosystème d'Orly qui, d'après le rapport 2021 d'Orly International, porte 62 200 emplois, dont 42 500 directs et 19 700 indirects. La restructuration concernera également 2,3 millions de passagers d'Air France, précédemment habitués à utiliser Orly, qui seront redirigés vers Roissy-CDG, intensifiant de ce fait la charge sur les systèmes de transport de l'est francilien. L'impact de cette mesure s'étend bien au-delà de l'Île-de-France puisque la relocalisation des activités aura aussi d'importantes répercussions sur les hubs d'Air France situés à Marseille, Nice et Toulouse, dont 70 % du trafic est issu d'Orly. En outre, cette concentration d'activités à Roissy-CDG met également en péril la connectivité essentielle avec les villes de province. En effet, la reprise de certaines liaisons d'Air France par sa filiale *low-cost* Transavia soulève des préoccupations supplémentaires quant à une éventuelle dégradation de la qualité de service. Ce changement stratégique risque de conduire à une paupérisation de l'offre de vols pour les destinations provinciales voire l'élimination de certaines liaisons à l'instar de la suppression du trajet Orly-Brest en novembre 2022. Ainsi, au regard de ces éléments, il souhaite connaître les stratégies complètes et coordonnées que le Gouvernement prévoit d'adopter pour répondre à ces multiples enjeux et assurer une évolution juste et équilibrée pour tous les acteurs et territoires impliqués.

Texte de la réponse

Le groupe Air France a annoncé, le 18 octobre 2023, l'adaptation de son offre domestique au départ de Paris à l'horizon de l'été 2026. Air France envisage d'exploiter l'ensemble de ses vols domestiques et internationaux au départ de son hub de Paris-Charles de Gaulle, à l'exception de la desserte de la Corse, qui resterait exploitée à partir de Paris-Orly. Dans le même temps, la compagnie Transavia poursuivrait son développement sur l'aéroport d'Orly et desservira Toulouse, Marseille et Nice, à compter de l'été 2026. Le groupe Air France annonce que son offre entre Paris et Toulouse, Marseille et Nice sera maintenue à hauteur de 90 % de son niveau actuel, et à 100 % pour les liaisons entre Paris et les outre-mer. Les annonces de la compagnie doivent s'analyser au regard des évolutions structurelles de la demande sur le marché domestique depuis la crise sanitaire et notamment de la baisse du trafic aérien lié aux voyages d'affaires. Tandis que, fin 2023, le trafic aérien en France a rejoint son niveau de 2019, la fréquentation des lignes radiales du trafic domestique atteignait à peine 80 % de son niveau d'avant crise. En particulier, le trafic sur les liaisons domestiques au départ d'Orly a baissé de 40 %, et même de 60 % pour les allers-retours sur la journée. Cette chute de la demande de transport aérien se produit sous l'effet conjugué de la politique visant à privilégier le transport ferroviaire, moins émetteur de CO₂, lorsque l'offre est adaptée, et du développement des nouveaux moyens de communication – et notamment de la visioconférence – qui réduisent les déplacements professionnels sur les liaisons domestiques. Dans ce contexte exigeant, il est souhaitable que le Groupe Air France mette en œuvre

toutes les solutions permettant d'améliorer sa rentabilité, condition de sa pérennité face à la concurrence. Le groupe Air France s'engage à ce que ces évolutions ne se fassent pas au détriment des salariés concernés. S'agissant des salariés basés à Paris-Orly en particulier, le Groupe recherche toutes les solutions de mobilité sur la plateforme et s'engage à garantir un emploi équivalent sur le site de Roissy. Plus précisément, un accord de méthode a été conclu en novembre 2023, relatif aux informations-consultations et négociations portant sur la mise en œuvre du projet d'évolution du réseau domestique au départ de Paris et ses conséquences. Depuis l'automne 2023, des consultations et négociations avec les instances représentatives du personnel se poursuivent en vue de la conclusion d'un accord visant le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des fins de carrière.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Guedj](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16201

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1772

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4974